



SYNDICAT
INTERPROFESSIONNEL
DU CHU DE QUÉBEC

GUIDE DE LA CANDIDATE À L'ÉLECTION



Guide de la candidate

1. Mise en candidature

Entre le 17^e jour 8h00 et le 10^e jour 12h avant la date d'élection.

La membre qui désire faire partie de l'exécutif du SICHU doit être membre en règles du syndicat.

Pour être membre du syndicat, il faut :

- Être salariée du CHU de Québec;
- Adhérer aux statuts et se conformer aux règlements du syndicat ;
- Payer le droit d'entrée et la cotisation syndicale ;
- Signer une carte d'adhésion qui doit contenir l'engagement de se conformer aux statuts du syndicat, ne pas l'avoir révoquée et être acceptée par le Comité exécutif ou l'Assemblée générale;
- Avoir payé la cotisation syndicale pour chaque période pour laquelle celle-ci est due et exigible;
- Ne pas être suspendue ou exclue comme membre.

Si vous avez certains doutes concernant votre statut, nous vous suggérons de joindre un membre de l'exécutif qui vous mettra en contact avec la responsable du comité d'élection. Vous pouvez en profiter pour vous informer sur le descriptif des tâches et obligations des postes en élection. Nous vous suggérons également de consulter le Chapitre 5 des statuts et règlements du SICHU sur le site internet.

Une fois votre décision prise, vous devez :

- Imprimer et compléter le formulaire en annexe;
- Faire signer une collègue de travail de la même accréditation syndicale qui appuie votre candidature;
- Remettre le formulaire en main propre à un membre de l'exécutif, qui apposera sa signature ;

N.B. Si vous ne le déposez pas en main propre, assurez-vous que l'original de votre formulaire a bien été reçu dans le bureau syndical de votre site, d'ici la fin des mises en candidature. Après cette date aucun formulaire ne sera accepté.

2. Préparation en vue de l'élection

Dès le dépôt de votre mise en candidature, pensez à votre stratégie de campagne électorale qui débutera, s'il y a lieu, le 10^e jour suite à l'appel de la présidente d'élection.

L'affiche 8.5 X 11 peut contenir :

- Des couleurs variées;
- Le logo du syndical;
- Une photographie;
- Le titre du poste sur lequel vous posez votre candidature;
- Un court descriptif de votre parcours professionnel;
- Les motivations à devenir représentante syndicale;
- La date, l'heure et les lieux d'élection;
- Etc...

Attention aux fautes et à la longueur du texte. Les membres lisent peu, lors du vote. Vous pouvez faire une 2^e affiche plus courte pour cette journée et veuillez le spécifier lors de votre envoi par courriel à la responsable du comité d'élection, selon l'année de l'élection.

- Véronique Auclair, poste 84597: veronique.auclair@chudequebec.ca (2022-2026-2030-2034)
- Claudia Bergeron, poste 16659 : claudia.bergeron@chudequebec.ca (2024-2028-2032-2036)

S'il y a plus d'une candidate au poste convoité, vous irez en élection. La responsable d'élection vous fera parvenir votre affiche, après que les communications du CHU de Québec ait apposé leur sceau, afin de permettre l'affichage dans les sites.

3. Campagne électorale

Entre le 10^e jour 12h00 et le jour d'élection

Affiche

Le nombre d'affiche est à votre discrétion, ainsi que le coût de ces dernières. Vous pouvez distribuer vos affiches dans les 5 sites aux endroits suivants :

- Dans les salles de repos des départements
- Dans les babillards et murs réservés qui se trouvent dans l'annexe de la page 4 à 11.

L'installation des affiches sur les sections de murs réservées doit se faire avec de la gommettes d'affichage ou de la gommette bleu.

Prendre note que toute affiche installée hors des babillards du CHU ou des murs réservés ou ne comportant pas le sceau d'approbation du service des communications sera retirée

sans préavis par les communications du CHU de Québec (voir la politique d'affichage du CHU de Québec Université Laval, politique N° 313-20)

Des TRACTS peuvent être distribués aux entrées des employés, à vous de juger si cette option est gagnante.

Notez que vous ne pouvez pas solliciter directement les membres sur les unités de soins, ni inciter ces dernières à aller voter en échange de bénéfices ou autres.

Vous êtes responsable de retirer toutes vos affiches, le lendemain des élections.

Réseaux sociaux

Vous pouvez utiliser vos réseaux sociaux avec délicatesse, distinction et respect. Soyez imaginative, pour vous faire connaître des membres! Capsule Web, vidéo, publication d'affiche, etc.

Sachez que le SICHU publiera les affiches sur le site internet et fera des relances via Facebook durant la période d'élection.

4. Jour d'élection

Le jour de l'élection vous devez être joignable en tout temps après 17h30, puisque la présidente d'élection vous appellera lorsqu'elle connaîtra le résultat de l'élection.

5. Résultat d'élection

Suite à l'appel de la présidente d'élection, nous vous demandons d'attendre au moins 1 heure avant de publier sur les médias sociaux ou d'aviser vos amis, collègues et famille. Ceci laissera le temps aux communications du SICHU, de publier les résultats.

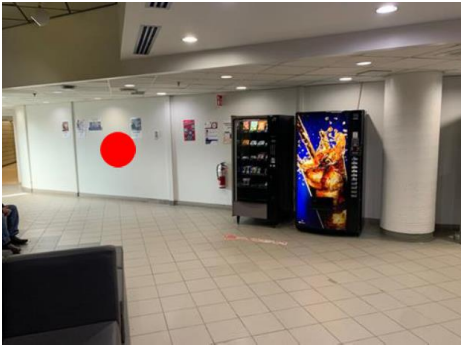
S'il est impossible de vous joindre, la présidente d'élection ne communiquera pas les résultats sur votre boîte vocale. Elle vous invitera à communiquer avec la responsable du comité d'élection, le soir même jusqu'à 22h ou les jours ouvrables de 8h à 16h.

ANNEXE

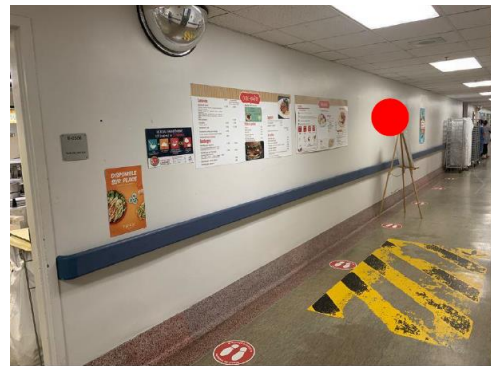
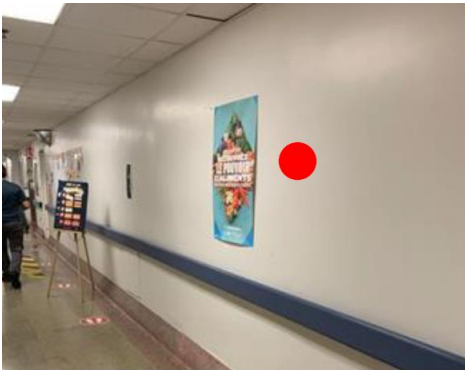
Liste des babillards de CHU et des sections de murs réservées pour affichage

CHUL

- Mur réservé : Intersection entre le bloc G et le bloc R (R-0700)



- Mur réservé : Couloir de la cafétéria



- Mur réservé RC : Près de l'ascenseur central (en face du local D-0216)

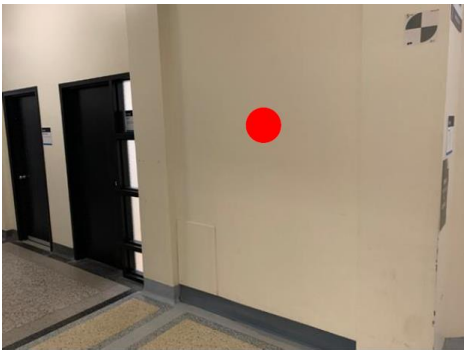


Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ)

- Mur réservé : Corridor vers la cafétéria
- Babillard CHU : Près de la sortie du jardin des employés (**existant**)
- Mur réservé : Dans le couloir près de la sortie extérieure dans l'aile P (P-0006)



- Mur réservé : Près des ascenseurs de l'aile H (H-100)



- Mur réservé : Près des ascenseurs du stationnement sous-terrain du CIC, sur les trois niveaux

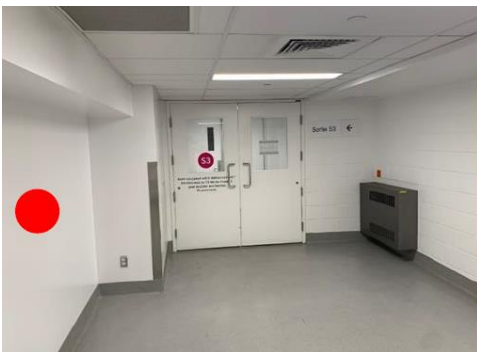
(P5-S1) -Vestibule



(P5-S2) - Vestibule



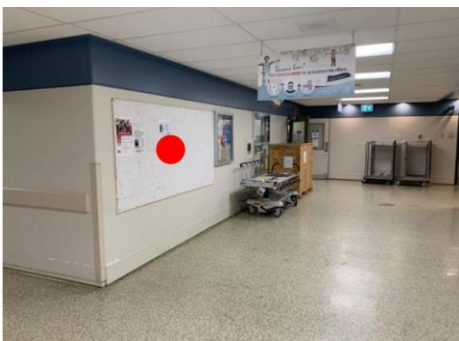
(P5-S3) - Vestibule



- Mur réservé: RC près de l'ascenseur principal du CIC

Hôpital Saint-François d'Assise (HSFA)

- Mur réservé: Sous-sol près de la cafétéria (A0-COR-03)



- Mur réservé: Bloc B, petite cafétéria du B (B0-COR-02)



- Mur réservé: Colonne d'affiche de la cafétéria



- Babillard CHU ou mur réservé : Couloir reliant les blocs A et B (A1-PASS)



Hôpital du Saint-sacrement (HSS)

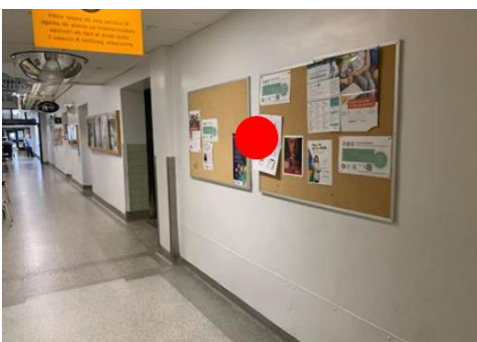
- Mur réservé: Près des salles d'audiovisuel



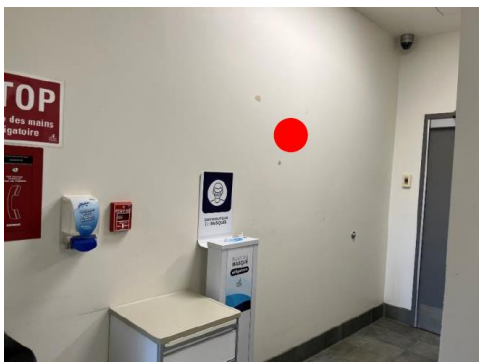
- Mur réservé: Près de l'entrée des employés dans l'aile H (LS2-00)



- Babillard CHU: Près de le cafétéria (G0-00)



- Babillard CHU: Dans la cage des escaliers près du salon des résidents (E0-06)



- Babillard CHU: Dans l'aile K, près des ressources humains (K1) (existant)



Hôtel-Dieu de Québec (HDQ)

- Babillard CHU: Couloir entrée des employés (0400-Corridor)



- Mur réservé : RC, près de l'ascenseur central l'HDQ (0500-1)



- Mur réservé : RC, près de l'ascenseur central l'HDQ (1500-1)



- Mur réservé : RC, près de l'ascenseur central CRCEO (CRCEO 1600)



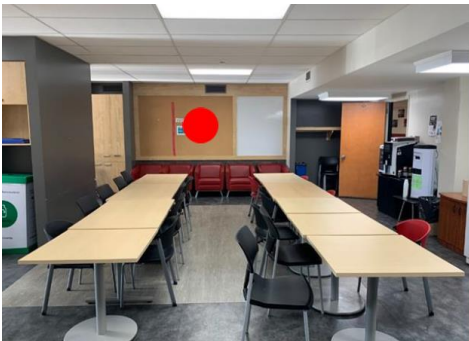
Centre administratif

- Babillard CHU : Hall d'entrée

* Un babillard est réservé pour le syndicat.

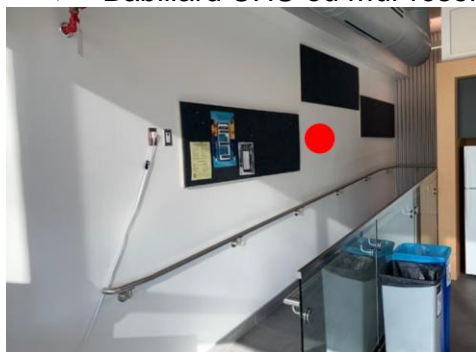


- Babillard CHU : Salle de repos



Plateforme clinico-logistique (PCL)

- Babillard CHU ou mur réservé : Dans la salle de repos





SYNDICAT
INTERPROFESSIONNEL
DU CHU DE QUÉBEC

SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU CHU DE QUÉBEC ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU SICHU

Formulaire de mise en candidature

Pour être éligible :

- Il faut être membre du syndicat. Toute membre qui occupe temporairement un poste hors de l'unité de négociation ne peut être éligible à un poste.
- Les membres du comité exécutif sortant sont rééligibles et les autres membres du comité exécutif sont éligibles à un autre poste.
- La membre éligible ne peut être candidate qu'à un seul poste.
- La membre éligible ne peut occuper qu'un seul poste.

*****SVP ÉCRIRE EN LETTRES MANUSCRITES ET REMPLIR TOUTES LES ESPACES*****

NOM _____	MATRICULE _____
DÉPARTEMENT _____	SITE _____
ADRESSE _____	
ADRESSE COURRIEL _____	
No DE TÉLÉPHONE _____	

Je pose ma candidature au poste _____

Signature _____ Date _____

Signature du membre appuyant _____

Votre formulaire doit être remis en main propre à un membre du Comité exécutif (de votre syndicat) et endossé par celle-ci. Si ce n'est pas le cas, veuillez téléphoner afin de valider la réception de votre formulaire.

Signature de la membre de l'Exécutif _____

- CONFORME
 NON-CONFORME

Gina Gervais
Présidente d'élection